

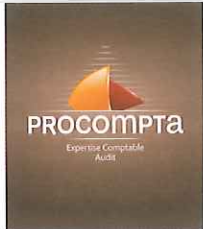
DEFI

43 rue Villedieu
BP 56

25701 VALENTIGNEY CEDEX

SIREN 351636071

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2014



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
De l'Association **DEFI**
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association DEFI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Votre association comptabilise et refacture des charges transversales aux autres établissements de l'Ensemble. Nous nous sommes assurés de la conformité de la refacturation avec les clés de répartition préalablement définies.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2015



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	20 219	9 111	11 108	2 252
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	40 000		40 000	40 000
Constructions	677 753	272 971	404 782	434 292
Installations techniques, matériel et outillage ind				
Autres immobilisations corporelles	82 771	62 584	20 187	28 581
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	255 136	576	254 560	254 386
TIAP & autres titres immobilisés	35 478		35 478	34 838
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 132		2 132	2 623
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	1 113 489	345 242	768 247	796 971
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	882 588	16 525	866 063	750 911
Autres créances	40 545		40 545	58 197
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	76 966		76 966	171 173
Charges constatées d'avance	10 912		10 912	12 530
ACTIF CIRCULANT	1 011 012	16 525	994 487	992 811
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	2 124 501	361 767	1 762 734	1 789 782



Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	67 878	67 878
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 012 405	1 005 812
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-75	6 598
FONDS PROPRES	1 080 208	1 080 283
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	189 564	204 219
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	189 564	204 219
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	1 269 772	1 284 502
Provisions pour risques		9 427
Provisions pour charges	27 595	27 915
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 595	37 342
Fonds dédiés sur subventions	24 490	25 137
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS	24 490	25 137
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	127 995	149 105
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	127 995	149 105
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 721	89 133
Dettes fiscales et sociales	193 875	202 766
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 080	
Autres dettes	4 206	1 798
Produits constatés d'avance		
DETTES	440 877	442 801
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	1 762 734	1 789 782



Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	1 157 621	1 191 763
Produits des activités annexes		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	151 934	174 456
Reprises et Transferts de charge	481 490	481 188
Autres produits	2 247	1 942
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	14	30
Report des ressources	6 137	
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	1 799 443	1 849 378
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	28 174	31 807
Charges externes	217 423	225 016
Impôts et taxes	79 495	97 329
Salaires et Traitements	1 129 475	1 146 497
Charges sociales	287 855	279 528
Amortissements et provisions	62 218	60 787
Engagements à réaliser	5 490	11 804
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1 341	764
Charges d'exploitation	1 811 472	1 853 531
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-12 029	-4 153
Produits financiers	2 296	4 695
Charges financières	5 521	7 097
Résultat financier	-3 224	-2 403
Opérations faites en commun		
RÉSULTAT COURANT	-15 254	-6 556
Produits exceptionnels	15 862	15 964
Charges exceptionnelles	16	1 889
Résultat exceptionnel	15 846	14 075
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	668	926
EXCEDENT OU PERTE	-75	6 593
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS		

**Compte de Résultat**

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : D.E.F.I.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 1 762 734 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 75 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 27 435 Euros au 31 décembre 2014.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

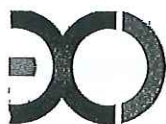
- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ : 62 ans,
- Taux de turn over moyen,
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation brut : 1.66%
- Table de mortalité : INSEE 2014
- Taux moyen de charges sociales :
 - . Cadres : 45 %
 - . Non cadres : 40 %

- La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration, elle ne dispose d'aucune contribution volontaire en nature.

- Au 31/12/2013, des fonds dédiés étaient inscrits pour 25 137 euros concernant des financements accordés pour une action d'insertion au profit des seniors, en partenariat avec :

- x ESH Fédération nationale des SA HLM
- x Fondation de France
- x PMA CUCS

Sur l'exercice 2014, ces fonds dédiés ont été utilisés à hauteur de 6 137 euros, et une enveloppe de 19 000 euros reste inscrite en compte pour permettre de terminer le projet sur 2015.



Règles et méthodes comptables

D'autres engagements restant à réaliser ont été comptabilisés au 31/12/2014, ils concernent le financement ACSE pour l'action "parrainage" pour un montant de 5 490 euros, la structure ayant demandé un report de l'action sur 2015.

- L'Association a intégré ses nouveaux locaux courant avril 2006. Ceux-ci résultent de la rénovation d'une ancienne construction acquise en 2005.

Cette construction a été partiellement financée par des subventions d'investissement. Considérant les contraintes de financement par la structure face au renouvellement d'un tel investissement, l'option de l'amortissement de celles-ci a été choisie par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la part des subventions affectées à la construction est reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien, pour un montant de 14 654,54 euros en 2014.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- Lors de l'acquisition de l'immeuble en 2005, un emprunt de 300 000 euros a été souscrit auprès de la Banque du Crédit Mutuel de MANDEURE - VALENTIGNEY. Cette dernière se trouve investie du privilège de prêteur de deniers pour la somme de 228 700 euros en principal et le complément de 71 300 euros est affecté en hypothèque sur l'immeuble et ses améliorations.

Capital restant dû au 31/12/2014 : 127 711.14 euros.

- Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'association IDé et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de «l'Ensemble», l'association DÉFI avait consenti en 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 euros au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les créances au titre de ces deux exercices 2006 et 2007 sont encaissées, le résultat comptable net avant impôt pour 2013 de l'association IDé s'élevait à 4 400.36 euros, par conséquent une créance sur IDé d'un montant de 1 100.09 euros a été comptabilisée au 31/12/2013.

Au 31/12/2014, le résultat comptable net avant impôt de l'association IDé est déficitaire, par conséquent les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas réalisées.

Par ailleurs, un nouvel abandon de créance à hauteur de 100 000 € a été consenti par DÉFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure IDé.

Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des créances générées au titre des années 2010, 2011 et 2012, et restant impayées au 31/12/2014.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 729	16 490		20 219
Immobilisations incorporelles	3 729	16 490		20 219
- Terrains	40 000			40 000
- Constructions sur sol propre	642 316			642 316
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	30 672	4 766		35 437
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 895			2 895
- Matériel de transport	10 000			10 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 305		4 430	69 876
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	800 188	4 766	4 430	800 524
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	255 136			255 136
- Autres titres immobilisés	34 838	641		35 478
- Prêts et autres immobilisations financières	2 623		491	2 132
Immobilisations financières	292 596	641	491	292 746
ACTIF IMMOBILISE	1 096 514	21 896	4 921	1 113 489



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 477	7 634		9 111
Immobilisations incorporelles	1 477	7 634		9 111
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	227 678	29 755		257 434
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 017	4 520		15 537
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	10 000			10 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 620	8 393	4 430	52 584
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	297 316	42 669	4 430	335 554
ACTIF IMMOBILISE	298 793	50 302	4 430	344 666

Cette construction est amortie à partir de sa date de mise en service selon la méthode des composants en mode linéaire, à savoir :

Gros oeuvre : 40 ans
Façades Linéaire : 15 ans
Charpente/couverture : 40 ans
Menuiserie extérieure : 20 ans
Menuiserie intérieure : 20 ans
Plâtrerie / isolation faux plafonds : ..20 ans
Peinture : 10 ans
Carrelage / sols collés : 15 ans
Plomberie / sanitaire : 20 ans
Chauffage : 20 ans
Electricité / informatique : 10 ans



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 940 294 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	4 116		4 116
Prêts			
Autres	2 132		2 132
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	882 588	799 621	82 967
Autres	40 545	40 545	
Charges constatées d'avance	10 912	10 912	
Total	940 294	851 079	89 215
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	435 435
Charges sociales - produits à recev	1 197
Divers - produits à recevoir	1 995
Subventions à recevoir	37 313
Total	475 940



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 440 877 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	127 995	22 205	96 987	8 804
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 721	113 721		
Dettes fiscales et sociales	194 091	194 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 080	1 080		
Autres dettes (**)	3 990	3 990		
Produits constatés d'avance				
Total	440 877	335 087	96 987	8 804
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	21 063			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	104 410
Frs immobil. - fact. non parvenues	1 080
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	284
Dettes provis. pr congés à payer	33 654
Personnel - autres charges à payer	1 271
Charges sociales s/congés à payer	13 868
Charges sociales - charges à payer	251
Etat - autres charges à payer	25 830
Clients - RRR à accorder	144
Total	180 792



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 912		
Total	10 912		

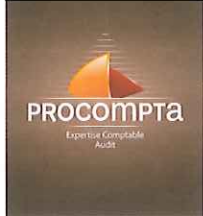


Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

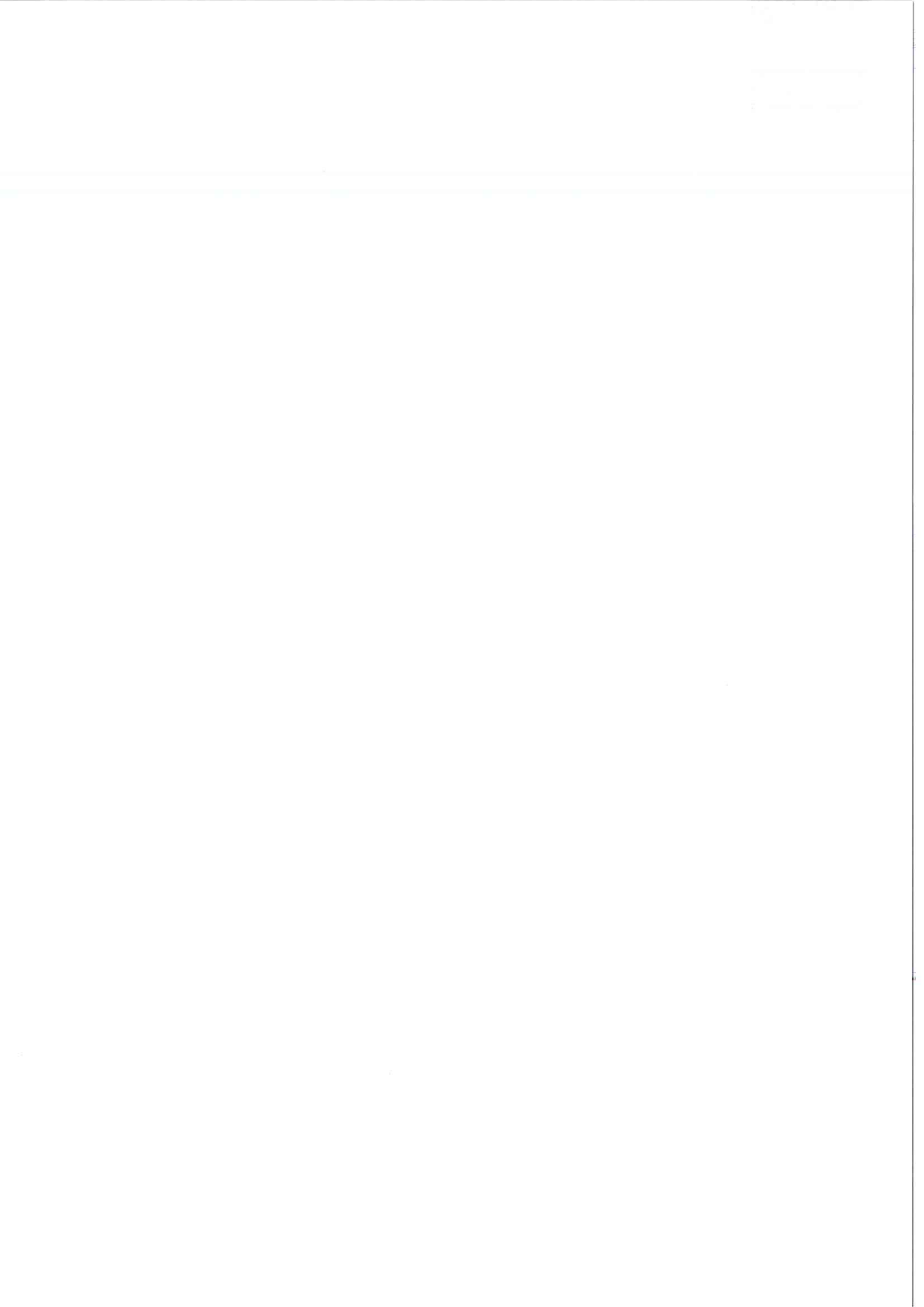
Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 646 heures.



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
de l'Association **DEFI**
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

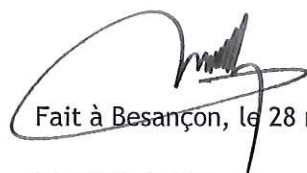
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.



Fait à Besançon, le 28 mai 2015

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

